

Envoi par courriel et par courrier

Québec, le 9 décembre 2003

Madame Sylvie Racine
Hydro-Québec
75, boulevard René-Lévesque 22^e Étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Projet de centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd.
Questions complémentaires du 9 décembre 2003

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet précité la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veuillez trouver, annexée à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

La croissance de la demande

La représentante d'Hydro-Québec à l'audience a souligné l'accélération du taux de croissance de la demande québécoise en électricité qui, depuis 2001, serait passé d'environ 2 TWh/an à 2,5 TWh/an puis à 3 TWh/an. Le taux de croissance actuel excède celui des prévisions de croissance de la demande réalisées en 2001 et en 2002 (séance du 19 novembre en après-midi, p. 10).

1. À quels facteurs doit-on principalement attribuer cette augmentation et l'écart avec les prévisions faites en 2001 et en 2002 ? Expliquer en distinguant la croissance de la demande des secteurs de consommation.
2. Quelles sont les raisons qui permettent de croire que le taux de croissance de la demande ne fléchirait pas et se maintiendrait au cours de la période visée par le plan d'approvisionnement (jusqu'en 2011) ?
3. En tenant compte de l'expérience des dernières années en matière de prévision de la demande, à combien Hydro-Québec évalue-t-elle la marge d'erreur vraisemblable de ses plus récentes prévisions de la demande au Québec (en TWh par année) ?

Le potentiel technico-économique d'efficacité énergétique

Hydro-Québec évalue présentement à 8,5 TWh le potentiel technico-économique d'efficacité énergétique soit les économies d'énergies qui sont facilement réalisables et économiquement intéressantes (séance du 19 novembre en après-midi, p. 15).

1. Quels sont les moyens et les efforts qui devraient être mise en œuvre pour concrétiser le potentiel technico-économique complet de 8,5 TWh ?
2. Combien d'années seraient requises pour concrétiser ce potentiel de 8,5 TWh considéré facilement réalisable ?
3. Quelle est la part du potentiel de 8,5 TWh qui est techniquement réalisable dans l'intervalle 2003-2006 ?

Les livraisons par interconnexion

La représentante d'Hydro-Québec à l'audience a mentionné que les livraisons par interconnexions pourraient être un des moyens de répondre aux appels d'offre de court terme (séance du 19 novembre en après-midi, p. 12). Par ailleurs, dans sa décision D2002-169 du 2 août 2002, la Régie de l'énergie s'est dit d'avis «[...] que les appels d'offres pour des approvisionnements de long terme devraient pouvoir profiter de la dynamique de l'ensemble du marché accessible au Distributeur.» (décision p. 51)

- Quelle est présentement la capacité physique maximale de livraison (en MW) par les interconnexions du réseau de transport d'Hydro-Québec avec les États-Unis, avec l'Ontario et avec le Nouveau-Brunswick ?

Les critères relatifs au développement durable dans la procédure d'appel d'offre

Dans sa décision D-2002-169 du 2 août 2002 relative à l'approbation du Plan d'approvisionnement 2002-2011 d'Hydro-Québec, la Régie de l'énergie précise qu'elle estime raisonnable que soient pris en compte les impacts sociaux et environnementaux dans l'évaluation des projets répondant à un appel d'offres d'approvisionnement en électricité (décision p. 71). Elle demande à Hydro-Québec de lui «[...] proposer, avant le prochain appel d'offres de long terme, un critère non monétaire relatif au développement durable et de lui attribuer un pointage significatif à l'intérieur des 40 points alloués à l'ensemble des critères non monétaires de la grille de sélection.» (décision p. 72)

- Hydro-Québec a-t-elle depuis proposé à la Régie un critère non monétaire relatif au développement durable à utiliser dans la grille d'évaluation des offres d'approvisionnement en énergie électrique ? Si oui, présenter et expliquer ce critère. Sinon, à quel moment compte-t-elle le faire ?

La prévision de l'offre

Dans une lettre datée du 28 novembre 2003, Hydro-Québec a transmis à la commission ses prévisions de capacité de production pour les années 2006 et 2007 (document déposé DB34).

Afin d'obtenir un portrait plus complet de l'évolution de la capacité de production, la commission demande à Hydro-Québec de compléter l'information fournie en y ajoutant les informations équivalentes pour les autres années de la période visée par le plan d'approvisionnement soit :

- la capacité de production des années 2004 et 2005,
- ainsi que celle des années 2008, 2009, 2010 et 2011.

Ces prévisions devraient intégrer la contribution des tous les projets présentement en construction notamment ceux des projets Portneuf, Sault aux Cochons et Manouane de même que de la contribution des projets sous étude tels que ceux de Rapides-des-Cœurs, Chute-Allard, Péribonka et Eastmain-1-A/Rupert en tenant compte de leur date présumée d'entrée en fonction.